

CONVOCAATION CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de LE GRAND-BOURG

Le Grand-Bourg, le 20 mai 2026

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal ordinaire qui aura lieu à la **salle du conseil municipal**, le **26 mai 2026, à 20h00** et dont vous voudrez bien trouver l'ordre du jour ci-dessous :

Approbation du PV du 30 avril 2025

Rappel : Décisions du Maire.

DOMAINE PUBLICQUE

- 01- Vente d'un chemin rural à Lavaud de Pognagot,
- 02- Vente d'un chemin rural à Jeansannes,
- 03- Parcelle ZX50- contrat de vente d'herbe,
- 04- Vente de la parcelle AI 228,
- 05- Validation du devis pour le bornage du chemin de Chezolles-Lisle-Les bains,
- 06- Travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif- habitation n°42

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 07- Retire et remplace DEL 2026-021- Délégation du conseil municipal au Maire,
- 08- Composition commission communale des impôts directs (CCID),

PROJET PROVIDENCE

- 09- Validation du devis pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif,
- 10- Avenant n°2- marché de travaux,
- 11- Validation du devis pour l'étude thermique complémentaire BBC,

PROJET GROUPAMA

- 12- Ordre de service à l'entrepreneur d'interruption de mission et de prolongation du délai d'exécution,

FINANCES-SUBVENTIONS

- 13- Décision modificative n°1- section investissement,

- 14- Participation au voyage scolaire- Collège Louis DURAND de St Vaury,
15- Participation au séjour Handicap pétanque,

AGENCE POSTALE COMMUNALE

- 16- Délégation de signature des agents mis à disposition,

RESSOURCES HUMAINES-CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

- 17- Dispositif signalement – renouvellement de la convention avec le Centre de gestion de la Creuse.

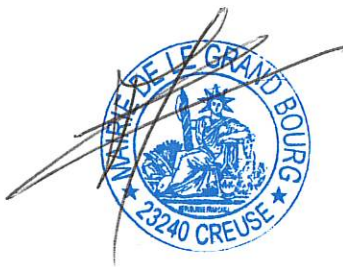
AFFAIRES SCOLAIRES

- 18- Validation du devis pour les séances hebdomadaires de piscine.

Point informations / questions diverses

Comptant sur votre présence.

Le Maire, Mme Emilie MALLERET-REBOURSIERE



Pour rappel: Lors des séances du conseil municipal, les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant à l'ordre du jour seront invités à s'absenter le temps de la discussion et de la prise de décision (vote).

Ils ne pourront pas prendre une part active aux réunions préparatoires ni être rapporteurs du projet soumis à délibération.